



Erreur de nom, huissier, forfait internet

Par **Ben2**, le **25/10/2018** à **23:51**

Bonjour à tous,

J'ai été client chez un fournisseur internet connu pour mon forfait box. Ayant souscrit mon abonnement par téléphone, il se sont trompé sur mon nom à mon enregistrement. J'ai essayé plusieurs fois de le modifier, ils l'ont jamais fait.

Depuis j'ai essayé de résilier mon contrat sans réussir. J'ai donc décider de mettre opposition sur les prélèvements.

L'opérateur a donc mis mon dossier chez un huissier. Je reçoit donc à ce jour des lettres d'huissier mais toujours au mauvais nom.

Pouvez vous me dire si je risque quelque chose si je fait rien étant donné que c'est du coup au mauvais nom ?

Merci
Cordialement

Par **amajuris**, le **26/10/2018** à **00:59**

bonjour,
s'agit-il d'une mauvaise orthographe de votre nom ou d'un nom très différent ?
salutations

Par **Ben2**, le **26/10/2018** à **13:28**

Bonjour, il s'agit d'une faute d'orthographe. Ils ont changer 2 lettres.

Merci cordialement

Par **amajuris**, le **26/10/2018** à **15:20**

avis personnel,
une erreur de plume ne remet pas en cause la procédure initiée par votre opérateur.
salutations

Par **Ben2**, le **26/10/2018** à **15:54**

Sauf que l'erreur de plume ne vient pas du huissier mais de l'opérateur dès la souscription du contrat

Par **amajuris**, le **26/10/2018** à **16:00**

donc, vous avez payé des factures avec votre nom mal orthographié.
de toute façon, un huissier sans titre exécutoire (jugement) n'a pas plus de pouvoir qu'une société de recouvrement, c'est à dire aucun, à part vous harceler.

Par **Ben2**, le **26/10/2018** à **16:04**

Oui car j'ai essayer au moins dix fois de changer mon nom du côté de mon opérateur mais malgré mes demandes ils l'ont jamais changer mon nom.
J'ai juste peur qu'il puisse faire un avis à tiers détenteur sur le compte ou il prélevait mon abonnement. Mais du coup le compte n'est pas au même nom que mes factures.

Merci beaucoup pour vos réponses en tout cas :)